



Lycée Français Henri-Matisse

Quartier Hamramba



CHANGEMENT DE TARIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Vous trouverez ci-dessous quelques informations indispensables concernant le paiement des écolages de votre (vos) enfant (s).

Les écolages sont exigibles d'avance et doivent être payés en début de trimestre : cf l'article V du règlement intérieur

A la rentrée de septembre 2022, vous devrez vous être acquitté **d'au-moins un dixième** des frais de scolarité correspondant au mois de septembre.

Tous les frais annexes aux écolages (frais de dossier annuels, location des manuels scolaires, ...) seront comptabilisés sur la facture du premier trimestre. Le service de comptabilité est à votre disposition pour établir un échéancier ou vous donner toute précision nécessaire

L'Assemblée Générale, composée de tous les parents du lycée Henri-Matisse, a voté le 15 décembre 2021 les tarifs applicables pour l'année scolaire 2022-2023 et a décidé :

- un abattement de 20% appliqué pour le 3^e enfant et de 40% à partir du 4^e enfant,
- aucune augmentation pour les frais annexes (caution, location, droits d'inscription aux examens, demi-pension),
- une augmentation des frais de nouvelle inscription et des frais de scolarité dont vous trouverez le détail ci-après.

Elève français ou comorien

	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée
Mensuel (10 mois)	98 000	110 000	139 000	189 000
Annuel	980 000	1 100 000	1 390 000	1 890 000

Elève étranger

	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée
Mensuel (10 mois)	110 000	125 100	155 000	205 000
Annuel	1 100 000	1 250 000	1 550 000	2 050 000